Conseil communal du 27 mai 2024

Notes de synthèse

Séance publique

1. *DECRET DU 29 MARS 2018 MODIFIANT LE CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION EN VUE DE RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE : RAPPORT DE REMUNERATION ECRIT 2024 - EXERCICE 2023 :*

Il est proposé au Conseil d'adopter le rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires et les personnes non élues.

2. *REGIE COMMUNALE AUTONOME SAINT-GHISLAIN SPORTS (RCASGS) : SOUSCRIPTION AU CAPITAL :*

Il est proposé au Conseil de :

- augmenter le capital de la Régie Communale Autonome, s'agissant d'une souscription au capital de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports, pour un montant de 600 000 EUR supplémentaire
- libérer la souscription de 600 000 EUR inscrite au service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2024, à l'article 764/812/51, en fonction des besoins de la RCASGS.

3. *REGIE COMMUNALE AUTONOME SAINT-GHISLAIN SPORTS (RCASGS) : MODIFICATION DES STATUTS :*

Il est proposé au Conseil de modifier l'article 5 des statuts relatif à la souscription de la Ville au capital de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports, en remplaçant le montant de 1 100 000 EUR par le montant de 1 700 000 EUR.

4. *PATRIMOINE : PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE SISE A TERTRE A L'ARRIERE DU SITE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - DECISION DE DESAFFECTATION :*

Il est proposé au Conseil de désaffecter une partie de bien du domaine public communal pour l'affecter au domaine privé communal afin de permettre sa mise en vente pour régularisation de fait d'empiètement :

- partie de bien cadastrée en section E n° 424 C à 7333 Tertre, d'une contenance selon mesurage de 290 ca, telle que reprise au plan dressé le 11 août 2022 par le géomètre-expert étant une portion de terrain clôturée.

5. *PATRIMOINE : PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE SISE A L'ARRIERE DU SITE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - DECISION DEFINITIVE DE CESSION POUR REGULARISATION :*

Il est proposé au Conseil de :

- procéder à la cession de partie de bien cadastrée en section E n° 424 C appartenant au domaine communal, d'une contenance selon mesurage de 290 ca, en vue de régulariser une situation d'empiètement de clôture privative, selon les conditions y fixées, et notamment au prix de 1 450 EUR (les frais d'acte et de géomètre étant pris en charge par l'acquéreur)
- affecter les fonds à provenir au fonds de réserve extraordinaire de la Ville

Notes de synthèse

- dispenser expressément le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, pour quelque motif que ce soit, lors de la transcription de l'acte de vente
- charger le Collège communal de l'exécution de la décision de la présente décision.

6. *PATRIMOINE : REGIE FONCIERE - RUE EMILE MATHIEU 26 A 7333 TERTRE : DECISION DE PRINCIPE DE CESSION :*

Il est proposé au Conseil de :
- décider du principe de cession du bien sis rue Emile Mathieu 26 à 7333 Tertre, cadastré en section E n° 447 K, d'une contenance de 2,69 ares, appartenant à la Régie foncière à la personne ayant remis l'offre "ferme" (sans condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire) d'un montant de 87 500 EUR, sous réserve de la réception d'une offre supérieure
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

7. *INTERCOMMUNALE GABRIELLE PASSELECQ : DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR ET MEMBRE DU COMITE D'AUDIT - PRISE D'ACTE :*

Il est proposé au Conseil d'acter :
- la démission de M. FOURMANOIT Fabrice, Administrateur et membre du Comité d'audit de l'Intercommunale Gabrielle Passelecq (anciennement Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (SCI CHUPMB)), représentant la Ville de Saint-Ghislain
- la désignation de Mme CANTIGNEAU Patty en qualité d'Administratrice issue de la commune de Saint-Ghislain, en remplacement de M. FOURMANOIT Fabrice.

8. *SOCIETE WALLONNE DES EAUX (SWDE) : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 et les points inscrits à l'ordre du jour.

9. *LE LOGIS SAINT-GHISLAINOIS : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2024 et les points inscrits à l'ordre du jour.

10. *INTERCOMMUNALE IRSIA : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2024 et les points inscrits à l'ordre du jour.

11. *INTERCOMMUNALE ORES ASSETS : ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JUIN 2024 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 13 juin 2024 et les points inscrits à l'ordre du jour.

Notes de synthèse

12. CCATM : DECES D'UN MEMBRE SUPPLEANT DU HORS QUART COMMUNAL - PRISE D'ACTE :

Il est proposé au Conseil de prendre acte du décès de M. MAURY Roland, membre suppléant du hors quart communal, représentant le secteur social au sein de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

13. MODIFICATION DE VOIRIE : RUE DU MARECHAL A BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la modification de voirie, conformément aux plans datés du 3 avril 2024, sous respect des avis de FLUXYS et d'INFRABEL et ce, dans le cadre de leur demande de permis d'urbanisme relatif à la construction de 10 habitations rue du Maréchal à Baudour.

14. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240057) : AMELIORATION DE LA RUE DU MARECHAL - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'amélioration de la rue du Maréchal.

15. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240055) : CREATION D'UNE NOUVELLE VOIRIE A DOUVRAIN - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de création d'une nouvelle voirie à Douvrain.

16. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240061) : MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET INCENDIE DE LA SECTION MATERNELLE DE L'ECOLE ROGER SAUDOYER – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de mise en conformité électrique et incendie de la section maternelle de l'école Roger Saudoyer.

17. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240058) : CONNEXION A LA ZA DE LA RIVIERETTE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de connexion à la ZA de la Riviérette.

18. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION DU REGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE DES AULNOIS A TERTRE :

Il est proposé au Conseil d'abroger sa décision du 26 juin 2006 portant Règlement complémentaire sur le roulage et réservant un emplacement de stationnement pour personnes handicapées face au n° 11 à la rue des Aulnois à 7333 Tertre et à supprimer ledit emplacement.

19. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT - STATUT PECUNIAIRE : VALORISATION DES SERVICES PRESTES :

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications du statut pécuniaire pour le personnel communal non enseignant arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en date du 29 avril 2024.

Notes de synthèse

20. PLAN DE COHESION SOCIALE : EVALUATION 2020-2025 :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'évaluation 2020-2025 du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Ville.

21. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : APPEL A LA NOMINATION POUR LES EMPLOIS DECLARES VACANTS AU 15 AVRIL 2023 - REOUVERTURE :

Il est proposé au Conseil de procéder à la réouverture de l'appel à candidatures à la nomination des emplois déclarés vacants au 15 avril 2023 dans l'enseignement fondamental suite à un problème apparu lors de la diffusion de l'appel statutaire 2023-2024.

22. ENSEIGNEMENTS : DECLARATION D'EMPLOIS VACANTS 2024-2025 ET APPELS A LA NOMINATION :

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants, pour l'année scolaire 2024-2025, les emplois et périodes de cours pour l'ensemble de l'enseignement communal de la Ville et à lancer les appels à la nomination pour lesdits emploi.

23. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CREATION DE CLASSES MATERNELLES :

Il est proposé au Conseil de créer, pour la période du 25 mars au 5 juillet 2024, au niveau maternel, trois classes supplémentaires aux groupes scolaires de :

- Douvrain - implantation des Herbières : 1 mi-temps
- Grand Jardin : 1 mi-temps
- Jean Rolland : 1 mi-temps.

24. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : REPRISE PROVINCIALE DE L'ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DE SAINT-GHISLAIN - CONVENTION : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de reprise de l'Ecole de Promotion Sociale de Saint-Ghislain par la Province du Hainaut à dater du 1er août 2024.

25. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : CONVENTION PROVINCIALE DE MISE A DISPOSITION DE LOGICIELS ET PLATEFORMES GPS/ECAMPUS :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention entre la Ville et la Province de Hainaut pour la mise à disposition de logiciels et plateformes GPS/eCampus.

26. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse